
CLUB SOCIO-CULTUREL et SPORTIF de la MAISON des JEUNES et de la CULTURE de la CROIX des MÈCHES (MJC CLUB de CRÉTEIL)

Rue Charpy
Quartier de la Croix des Mèches
94000 CRETEIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CLUB SOCIO-CULTUREL et SPORTIF de la MAISON des JEUNES et de la CULTURE de la CROIX des MECHEs « MJC CLUB DE CRETEIL » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 exposées dans la partie « Principes, règles et méthodes comptables » au paragraphe 2.3 « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Le paragraphe 4 « Notes sur le bilan passif » de l'annexe des comptes annuels expose dans la section « 4.7 - Produits constatés d'avance », les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des recettes d'activité.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à

l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 1^{er} juin 2026

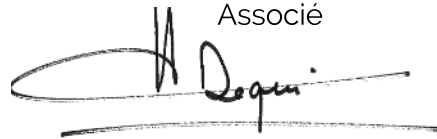
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Seleco

Représentée par

Hervé DEQUI

Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Dequi', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop at the beginning and a trailing flourish.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
-------	---	---

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	276 503	242 050	34 452	6,65	18 839	3,81
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations	15		15	0,00	15	0,00
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières						
TOTAL (II)	276 518	242 050	34 467	6,65	18 854	3,81
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 785		13 785	2,66	8 004	1,62
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	70 059		70 059	13,51	55 252	11,17
Charges constatées d'avance	16 921		16 921	3,26	7 435	1,50
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	383 153		383 153	73,91	404 906	81,89
TOTAL (III)	483 918		483 918	93,35	475 596	96,19
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	760 435	242 050	518 385	100,00	494 450	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	76	0,01	76	0,02
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	65 372	12,61	65 372	13,22
. Réserves pour projet de l'entité	36 140	6,97	36 140	7,31
. Autres				
Report à nouveau	93 244	17,99	68 203	13,79
Excédent ou déficit de l'exercice	-15 856	-3,05	25 041	5,06
Situation nette (sous total)	178 975	34,53	194 831	39,40
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	5 728	1,10		
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	184 704	35,63	194 831	39,40
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	18 187	3,51	20 551	4,16
TOTAL (II)	18 187	3,51	20 551	4,16
PROVISIONS				
Provisions pour risques			1 777	0,36
Provisions pour charges	84 360	16,27	77 097	15,59
TOTAL (III)	84 360	16,27	78 874	15,95
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 041	5,22	11 948	2,42
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	79 626	15,36	67 473	13,65
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			129	0,03
Produits constatés d'avance	124 467	24,01	120 645	24,40
TOTAL (IV)	231 135	44,59	200 195	40,49
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	518 385	100,00	494 450	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations		15 825		1,85		13 539		1,57		2 286		16,88	
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens		1 526		0,18		1 391		0,16		135		9,71	
- dont ventes de dons en nature													
- Ventes de prestations de services		207 371		24,30		190 417		22,05		16 954		8,90	
- dont parrainages													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		590 745		69,22		620 213		71,82		-29 468		-4,74	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels													
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions		5 540		0,65		14 214		1,65		-8 674		-61,01	
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles													
Utilisations des fonds dédiés		20 551		2,41		7 746		0,90		12 805		165,31	
Autres produits		6 038		0,71		9 723		1,13		-3 685		-37,89	
Total des produits d'exploitation (I)		847 596		99,31		857 242		99,27		-9 646		-1,12	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises		5 905		0,69		5 822		0,67		83		1,43	
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		200 030		23,44		190 675		22,08		9 355		4,91	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		19 717		2,31		15 143		1,75		4 574		30,21	
Salaires et traitements		433 792		50,83		417 181		48,31		16 611		3,98	
Cotisations sociales		163 914		19,21		154 935		17,94		8 979		5,80	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		4 927		0,58		7 665		0,89		-2 738		-35,71	
Dotations aux provisions		7 263		0,85		12 912		1,50		-5 649		-43,74	
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles													
Reports en fonds dédiés		18 187		2,13		20 551		2,38		-2 364		-11,49	
Autres charges		15 564		1,82		13 193		1,53		2 371		17,97	
Total des charges d'exploitation (II)		869 299		101,86		838 076		97,05		31 223			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-21 703		-2,53		19 167		2,22		-40 870		-213,22	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participation													
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé													
Autres intérêts et produits assimilés		5 847		0,69		6 324		0,73		-477		-7,53	
Reprises sur dépréciations et provisions													
Différences positives de change													
Produits des immobilisations financières cédées													
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie													
Total des produits financiers (III)		5 847		0,69		6 324		0,73		-477		-7,53	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													
Intérêts et charges assimilées													
Différences négatives de change													
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées													

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 847	0,69	6 324	0,73	-477	-7,53
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-15 856	-1,85	25 491	2,95	-41 347	-162,19
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)			450	0,05	-450	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			-450	-0,04	450	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	853 443	100,00	863 567	100,00	-10 124	-1,16
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	869 299	101,86	838 526	97,10	30 773	3,67
EXCEDENT OU DEFICIT	-15 856	-1,85	25 041	2,90	-40 897	-163,31

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Préambule

La MJC de Créteil est un lieu d'animation et d'échanges à vocation socioculturelle.

La MJC de Créteil adhère sans réserve aux valeurs de l'éducation populaire : coopération, coélaboration, solidarité, laïcité et ouverture culturelle en participant à un projet social visant à l'émancipation de l'individu, en promouvant la citoyenneté pour permettre à chacun d'être acteur responsable.

L'Association, affiliée aux fédérations les MJC Ile de France et à la Fédération des Centres Sociaux développe des activités à dimension sociale et culturelle, en mobilisant les moyens nécessaires à son adaptation et à son développement sur le territoire de Créteil et plus spécifiquement sur le territoire de son implantation géographique. Son projet social réaffirme les orientations prioritaires en direction des publics familles, jeunes et enfants pour lesquels les actions entreprises favorisent leur intégration dans leur environnement. L'Association soutient les pratiques amateurs au travers de projets essentiellement artistiques portés par des associations cristoliennes construisant ainsi un partenariat ancré dans la vie sociale.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 518 384,99 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 15 855,66 E.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les faits significatifs sont les suivants :

La provision FONJEP constituée au titre de l'exercice 2021 a été intégralement reprise pour 1 777.00€

Concernant la provision retraite, une dotation de 7 263.00€ a été pratiquée.

Enfin des fonds dédiés ont été constitués au titre du projet WEB RADIO pour un montant de 18 187.00€. La provision présente au 31/12/2024 pour un montant de 20 551.00€ a été reprise
n
intégralement.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03 modifié par le règlement 2022-06, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations modifié par le règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de l'application des nouveaux règlements comptables 2022-06 et 2023-03,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :**

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Agencements, aménagements des terrains	<i>de 06 à 20 ans</i>
Matériel et outillage industriels	<i>05 ans</i>
Agencements, aménagements, installations	<i>de 06 à 10 ans</i>
Matériel de transport	<i>04 ans</i>
Matériel de bureau et informatique	<i>de 03 à 10 ans</i>
Mobilier	<i>de 05 à 10 ans</i>

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes.

Cette année une dotation de 7 263.00€ a été comptabilisée.

La dette actuarielle s'élève à 84 360.00€

2.2.6 - Contributions volontaires :

Aux termes d'une convention d'une durée de 3ans renouvelée tacitement, la Commune de Créteil :

1) Met à disposition à titre gracieux pour un montant non évalué : des locaux sur 4 niveaux d'environ 3535m2 d'espace total dont 556m2 de locaux et 1410m2 d'espace partagé. (parties communes, scolaires, services des sports, médiathèque)

2)Prend à sa charge :

- des investissements pour la somme de 24 154.87€
- du personnel communal pour la somme 298 322.30€
- les consommations d'eau, d'électricité et de gaz pour la somme de 66 203.62€
- les contrats d'assurance, d'entretien du chauffage, des extincteurs, du système de désenfumage, des RIA, de l'alarme vol, du nettoyage des vitres pour la somme de 7 425.37€
- les produits d'entretien pour la somme de : 3 364.87€
- l'entretien du bâtiment pour la somme de : 11 400.80€
- les interventions sur le bâtiment pour la somme de : 36 111.21€
- le nettoyage des locaux : 744.17€
- les autres fournitures stockées pour 2 272.13€

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation**

L'application des nouveaux règlements comptables ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC 2023-03 du 7 juillet 2023, à compter du 1er janvier 2025 constitue un changement de méthode comptable.

Les nouvelles méthodes induites par ces règlements n'ont pas d'incidence significative sur le résultat,
la situation financière ou le patrimoine de l'association au titre de l'exercice.

Des reclassements et regroupements ont été opérés dans la colonne comparative "31-12-2024", entre les lignes du bilan ou du compte de résultat afin de respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- la ligne "Charges constatées d'avance" est remontée entre la rubrique des "Créances" et celle des "Valeurs mobilières de placement"
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions"
- les charges et produits exceptionnels regroupés sur les deux lignes "Produits exceptionnels" et "Charges exceptionnelles".

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	255 962	20 541		276 503
Immobilisations financières	15			15
TOTAL	255 977	20 541		276 518

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels	75 732	1 926		77 658
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	68 100			68 100
Matériel de transport	364	47		411
Matériel de bureau et informatique	92 927	2 954		95 881
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	237 123	4 927		242 050
TOTAL GENERAL (I+II)	237 123	4 927		242 050

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	13 785	13 785	
Autres créances	70 059	70 059	
Charges constatées d'avance	16 921	16 921	
TOTAL	100 765	100 765	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	63 513
Autres produits à recevoir	1 952
TOTAL	65 465

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	3 764		3 764	
Comptes financiers				
TOTAL	3 764		3 764	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	76				76
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	101 511				101 511
Dont générosité du public					
Report à nouveau	68 203	25 041			93 244
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	25 041	-25 041		15 856	-15 856
Dont générosité du public					
Situation nette	194 831			15 856	178 975
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement			5 801	73	5 728
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	194 831		5 801	15 929	184 704
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Fonds dédiés

Les fonds dédiés constitués concernent le projet web radio pour 18 187.00€

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générositédu public	20 551	18 887	20 551	18 887		18 887	
TOTAL	20 551	18 887	20 551	18 887		18 887	

4.3 - Subventions d'investissement

4.3.1 - Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
SUBVENTION CAF	CUISINE		5 801		5 801
TOTAL			5 801		5 801

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.3.2 - Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
SUBVENTION CAF	CUISINE		73		73
TOTAL			73		73

4.4 - Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions et obligations similaires	77 097	7 263		84 360
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 777		1 777	
TOTAL II	78 874	7 263	1 777	84 360
TOTAL GENERAL (I+II)	78 874	7 263	1 777	84 360
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		7 263	1 777	
- financières				
- exceptionnelles				

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.5 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	27 041	27 041		
Dettes fiscales & sociales	79 626	79 626		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	124 467	124 467		
TOTAL	231 135	231 135		

4.6 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	9 306
Dettes fiscales & sociales	39 241
Autres dettes	
TOTAL	48 547

4.7-Produits constatés d'avance

L'activité de l'association est calée sur la période scolaire et court du 1er Septembre N au 31 Août N+1.
L'association enregistre en produits constatés d'avance au 31 Décembre N, les recettes d'activités encaissées par avance et couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Août N+1.

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
MUNICIPALITE	CTIONNEMENT	342 744	342 744			
MUNICIPALITE	SUB DIVERSES	17 573	17 573			
MUNICIPALITE	CCAS	7 688		7 688		
DPT	CTIONNEMENT	9 315	9 315			
REGION	DRAC	7 000	7 000			
FONJEP	REF FAMILLE	7 107	7 107			
CAF	NCT/FAMILLE/A	171 578	108 065	63 513		
ETAT	CUCS	17 000	17 000			
ETAT	SDJES	9 000	9 000			
ETAT	MPLOIS AIDES	1 667	1 250	417		
TOTAL		590 672	519 054	71 618		

Eléments significatifs ou importants

6 - Autres informations**6.1 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés**

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 84 360.00€.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 67 ans
- le taux de rotation du personnel : FAIBLE
- le taux moyen d'augmentation des salaires 1%
- le taux d'actualisation retenu : 3.60%
- le taux moyen des charges sociales : 50%

6.2 - Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

6.3 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non Cadres	13	
TOTAL	14	0

6.4 - Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 6 432.00€.